

aucune organisation. Nous espérons pour les membres qu'elle est un commencement, un germe d'une société plus sérieuse.

L'appel fait il y a quelques semaines par quelques musiciens dans tous les journaux quotidiens de la ville, aux chanteurs et chanteuses dans le but de former un grand chœur national a été entendu jusqu'à ce jour par un très petit nombre.

Bien plus, à peine si nos divers maîtres de chapelle peuvent réunir une dizaine d'hommes et jeunes gens de bonne volonté pour former le chœur de l'église où ils dirigent.

Québec a son chœur de chant dans chaque église paroissiale, et elle possède de plus un chœur indépendant, qui est souvent invité par les curés des paroisses environnant la ville et de la ville même à rehausser par leur chant l'éclat des cérémonies religieuses.

Nous promettons de nous occuper de cette question des chœurs de nos églises, question qui nous intéresse doublement, et comme rédacteur d'un journal musical et comme maître de chapelle.

Terminons en souhaitant à la belle société Ste. Cécile de nouveaux succès et une longue existence.

## CORRESPONDANCE

Montréal 30 août 1882.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Dans un des précédents numéros de l'ALBUM vous parliez de l'utilité du solfège comme préparation nécessaire à l'étude de tout instrument. Il m'a été donné plus d'une fois d'observer la justesse de cette remarque. Dernièrement encore une jeune demoiselle se présente chez moi et me demande de lui donner des leçons d'orgue.

—Avez-vous quelques connaissances musicales, mademoiselle ?

—Oui, monsieur, j'ai appris le piano à l'Académie... pendant quatre ans ; j'ai obtenu le premier prix, la quatrième année.

—Alors, mademoiselle, vous pouvez lire la musique ?

—Pourvu qu'elle ne soit pas trop difficile.

—Veuillez vous asseoir, mademoiselle, et laissez moi juger par moi-même de vos capacités.

Elle se rend à mon désir, je lui présente une sonate assez facile de Clementi, puis après l'aveu de son incapacité complète d'exécuter même une sonatine des plus faciles, je me décidai à lui faire quelques questions sur les principes élémentaires de la musique.

—Quelles réponses !... Enfin je lui demandai de solfier... Monsieur le rédacteur, c'est incroyable, mais c'est bien vrai, elle ignore même la signification du mot solfège.

Je pris le parti d'annoncer à ma visiteuse que ses études musicales étaient à reprendre *in principio*, que pour moi je ne lui donnerais pas de leçons sans cela.

Elle m'a laissé pour revenir, mais elle n'est plus revenue. Sans doute quelque professeur plus complaisant et moins exigeant (de ces professeurs qui n'ont aucune qualité pour enseigner) s'est montré satisfait des connaissances de la nouvelle élève ; quel organisiste il en fera.

Je demeure, Monsieur le rédacteur  
Votre, etc.

XXX.

Professeur de musique,

[NOTE ÉDITORIALE.]— Nous pouvons comprendre que les parents, qui pour la plupart ne connaissent pas la musique, peuvent se tromper sur le choix du professeur, et peuvent forcer un bon professeur à mal enseigner, mais nous ne comprenons pas que les académies et les couvents, dont les institutrices (les religieuses surtout) ont tant d'influence sur les parents des élèves, n'aient pas jusqu'à ce jour introduit dans leurs maisons un cours de solfège préparatoire à l'étude du piano ou du chant, ou de toute autre étude musicale. Ce serait à nos maisons d'éducation à donner le bon exemple ; elles devraient établir pour règle invariable que nulle élève ne pourrait entreprendre l'étude du piano, ou autre instrument, à moins d'avoir étudié le solfège, et de le connaître convenablement. La pratique du solfège devrait encore être continuée parmi les élèves instrumentistes. Que l'on adopte ce système. Les couvents qui tiendront à cette règle formeront de bonnes musiciennes, et les pertes des premières années seront bientôt compensées, lorsque la réputation de son enseignement musical se sera faite. Quel service rendu à la musique ! Le professeur sera devenu maître, et l'élève ne commandera plus comme de nos jours.

## Du Mouvement Musical en Canada.

IX.

Le choix de la musique est-il toujours convenable dans les couvents et dans les collèges ? Je ne le pense pas.

Il était d'usage, de mon temps, que les parents fissent relier un gros volume composé d'une vingtaine de morceaux, généralement difficiles, qu'ils donnaient à leurs enfants, avant la rentrée des classes. Souvent ce volume contenait polkas, redowas, valse, etc. Un beau jour, je me décidai à confisquer tous ces gros volumes et à ne donner à chaque élève qu'un cahier d'exercice, un cahier d'étude et un morceau ; c'était tout autant ce qu'il fallait pour qu'elles fissent des progrès, et j'ai toujours maintenu ce système.

Selon moi, la musique *classique* est la meilleure musique qui puisse être donnée aux élèves. Plus tard, lorsque l'élève est parvenu à un certain degré de force, il lui est permis de choisir quelques morceaux de nos compositeurs modernes, c'est même nécessaire pour connaître les différents styles et aussi pour plaire à un certain nombre de personnes qui ont peu de goût pour le *classique*.

J'assure que j'étais étonné que le clergé qui se montre si zélé et attentif pour l'éducation des enfants, restât presque indifférent au genre de musique qu'on leur faisait entendre dans des réunions privées et publiques. J'en ai parlé à quelques prêtres qui n'ont pas bien compris ma pensée, puis j'ai laissé faire le temps.

Il y a quelques semaines, lisant le *Courrier du Canada*, j'ai pris connaissance d'une Lettre Pastorale de Mgr. l'Evêque de Trois-Rivières. J'y ai remarqué ce paragraphe qui m'a fort réjoui : " Dans l'enseignement, le Concile veut que l'on s'en tienne " à la *musique classique*, et que l'on rejette toute musique légère " qui n'a pas d'autre but que d'énerver les cœurs et pervertir la " notion du vrai et du bien... Le concile recommande surtout " de ne pas enseigner des *chants légers* qui ne sentent que le théâtre " et l'opéra." (Concile de 1878.)

J'ai souligné le genre de musique qui, maintenant, doit être exclu